

RECOMMANDATIONS IMPÉRATIVES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

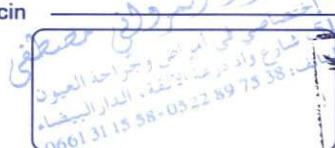
Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.



RELEVÉS, FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

N.P.E : 095015319

AUXILIAIRES MEDICAUX ICE : 001543531000034

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	18/11/2020	1 heure				1500.00 EL KHALY CHI DAHHAN Opticien Optométriste 12, Rue Cheikh Barakat N°53 Casablanca 06 51 46 23 60 - tél : 05 20 00 37 37

RELEVE DE RAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{c c} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ & 35533411 \quad 11433553 \\ \hline B & \end{array} $			Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
- Ancien Médecin des Forces Armées Royales
- Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



- طبيب سابق بالمستشفى المركبى ببنانسى - فرنسا
- طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية
- طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

ZOUNWI Rana d.

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter

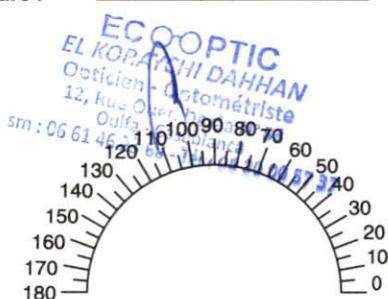
Habituellement:

- 5,25

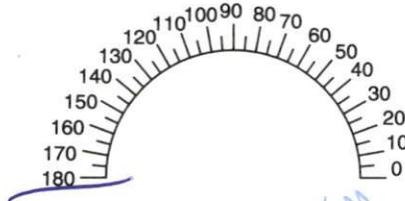
- 6,5 (-0,5 à 180)

v Anheglik Blau

Porter pour
 la lecture :



AX-Int



Casablanca, le : 16 NUV 2020

الدكتور المرانى مصطفى
 اختصاصى أمراض وجراحة العيون
 شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجموعه "Q" - الدار البيضاء
 الهاتف: 05 22 89 75 38
 54، شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجموعه "Q" - الدار البيضاء
 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 • E-mail : docteur.marouani.mustapha@gmail.com

OPTIC

FACTURE N°: 511/2020

ECOOPTIC
N.P.E: 095015319
T.C.R: 001543531000034

Client: Louani
Nom: Louani
Adresse: Sousse
Ville: Casablanca
Téléphone: 0522369800
Médecin: Elmanzari
Elmanzari
Elmanzari
Elmanzari

Ref Client: CODE INPE: 095015319

Date: 16/11/2020

FACTURE

Monture Optique
correction

Ref:

Optique

OD	SPH	CYL	AXE	ADD
OD	-6,25			
OG	-6,15	-0,75	180	

Type des Verres

ECOOPTIC
N.P.E: 095015319
T.C.R: 001543531000034

VL
VP

Antihaltérisant

1161

ORDONNANCE	DESCRIPTION	PRIX
1 Monture	ECOOPTIC OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN	150
2 Verres VL	ECOOPTIC OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN	1000,-
2 Verres VP	ECOOPTIC OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN OPTIQUE DAHMAN	
	TOTAL HT	
	Dont T.V.A 20%	
	TOTAL TTC	1500,-

Arrête la présente facture à la somme en Dirhams de:

Quatre Cinq Cent DHS

ECOOPTIC
EL KORAYCHI DAHMAN
Opticien - Optométriste
23, Rue Ould Darâa N°53
Casablanca
SM 107 61 46 21 60 - Tél: 06 20 00 57 87

ECOOPTIC Opticien-Optométriste, lunettes de vue et lunettes de contact
Patente: 36091079 - RC: 360356 - IP: 51440040
Braibali - Oulfa - Casablanca Tel: 06 20 00 57 87

40. Bilan